

## APPEL D'OFFRE 2022 POUR L'ATTRIBUTION DE TROIS CONTRATS DOCTORAUX

Dans le cadre de la campagne 2022 de recrutement des doctorant.es contractuels, le collège des écoles doctorales lance un appel d'offre pour l'attribution de trois contrats doctoraux pour une intégration dans un laboratoire de l'université :

- Un contrat doctoral fléché santé – société,
- Un contrat doctoral fléché sciences humaines et sociales,
- Un contrat doctoral fléché ingénierie tissulaire et biomatériaux.

### Financement

Ces contrats doctoraux de l'université correspondent à 36 mois de masse salariale d'un doctorant contractuel. Le salaire mensuel sans mission d'enseignement est de 1 975€ brut. L'Université Sorbonne Paris Nord sera l'employeur des doctorants et doctorantes recrutés. A ce titre, la gestion financière des contrats doctoraux sera assurée par le bureau de la recherche et des études doctorales (BRED) de l'université.

### Procédure

- Le collège des écoles doctorales votera l'attribution de ces allocations doctorales le 23 juin 2022.
- Les doctorants et doctorantes recrutés devront s'inscrire en thèse à l'ED Érasme ou à l'ED Galilée.
- Les candidats et candidates seront auditionnés devant un jury le 14 juin 2022. Ce jury, présidé par la vice-présidente de la commission recherche, est composé des deux directeurs des écoles doctorales et de membres des deux écoles doctorales.
- **S'il y a plusieurs candidatures, un classement (priorités) sera demandé à la direction du laboratoire.**

### Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra être fourni en version électronique (un seul fichier en format pdf) et envoyé au BRED ([responsable-bred@univ-paris13.fr](mailto:responsable-bred@univ-paris13.fr)), sous couvert de la direction du laboratoire (en copie du mail), au plus tard le **8 juin 2022**.

Le dossier devra contenir les éléments suivants :

- Le descriptif du projet de thèse (2 pages maximum). Si le projet se fait dans le cadre d'une collaboration nationale ou internationale, la contribution scientifique de chaque partenaire devra être précisée. En cas de co-direction (HDR) par deux membres du même laboratoire, un argumentaire explicitant la contribution / complémentarité de chaque co-directeur ou co-directrice devra être apporté.
- Une lettre argumentée de la direction du laboratoire soutenant le projet.
- Le CV détaillé du candidat ou de la candidate.
- Le diplôme ou l'attestation de réussite du Master 2 (ou diplôme équivalent). Si le M2 (ou diplôme équivalent) est en cours, fournir *a minima* le relevé de notes du 1<sup>er</sup> semestre.
- Le nombre d'allocations doctorales de l'université obtenue par le directeur ou la directrice de thèse (et le co-directeur ou co-directrice) de thèse depuis les 3 dernières années.
- Le nombre de doctorants et doctorantes actuellement encadrés par le directeur ou la directrice de thèse (et le co-directeur ou la co-directrice) en précisant s'il s'agit d'une allocation pleine (100%) ou d'une co-direction (50%). Se reporter au règlement intérieur de chaque ED pour connaître le taux maximum d'encadrement autorisé par ED.
- Des lettres de recommandation (optionnelles, au nombre de deux maximum).

La vice-présidente de la commission recherche  
Pascale Molinier

